
Nomination des députés Dupuys et Boucher pour assister à la fête donnée par les employés de la manufacture nationale des tapisseries des Gobelins (Paris), lors de la séance du 9 frimaire an II (29 novembre 1793)

Citer ce document / Cite this document :

Nomination des députés Dupuys et Boucher pour assister à la fête donnée par les employés de la manufacture nationale des tapisseries des Gobelins (Paris), lors de la séance du 9 frimaire an II (29 novembre 1793). In: Tome LXXX - Du 4 Frimaire au 15 Frimaire an II (24 novembre au 5 Décembre 1793) p. 339;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1912_num_80_1_39591_t1_0339_0000_8;

Fichier pdf généré le 19/02/2024

barre, elle demande que les tableaux de David, représentant Marat, Lepelletier et Châlier, soient placés dans l'enceinte des tribunaux criminels. L'image de ces martyrs de la liberté, dit l'orateur, décèlera les crimes des conspirateurs qui ne pourront les voir sans éprouver des remords. »

Des commissaires de la section de la Montagne annoncent à la Convention nationale que cette section célébrera demain 10 frimaire, 10 heures du matin, la fête de la Raison, dans la ci-devant église de Saint-Roch; ils invitent la Convention à y assister.

La Convention nomme pour cette députation les représentants du peuple :

Gouly, Roberjot, Colombel [COLLOMBEL], Chambore [CHAMBORRE], Dubois-Crance, Deleyre, Robert (des Ardennes), Montmayou [MONMAYOU], Gaultier, Tellier (1).

Suit l'invitation de la section de la Montagne (2)

« Paris, le 9 frimaire de la 2^e année de la République française, une et indivisible.

« Législateurs,

« Le règne du fanatisme est passé, celui de la raison est assuré, la section de la Montagne en célébrera la fête demain 10 frimaire, 10 heures du matin, dans la ci-devant église Saint-Roch. Elle nous a chargés de nous présenter à la Convention pour l'inviter à y assister.

« Les commissaires de la section de la Montagne pour la fête,

« FESTAGE; PERDU; BAUDIN; FAURE;
LAURENT.

Extrait du procès-verbal de la séance de l'assemblée générale de la section de la Montagne du 5 frimaire de la 2^e année de la République française.

L'assemblée ayant arrêté, dans sa dernière séance, qu'il serait célébré le 10 du présent mois, dans la ci-devant église Saint-Roch, une fête de la Raison. Elle a chargé les commissaires nommés pour les préparatifs de se transporter à la Convention nationale pour l'inviter à y assister.

Pour extrait conforme :

DORAY LONGRAIS, secrétaire-greffier.

Les employés et artistes-ouvriers de la manufacture nationale des tapisseries, dites des Gobelins, viennent jurer à la Convention nationale de n'employer désormais leurs talents qu'à transmettre à la postérité les images des héros et martyrs de la liberté, ainsi que les actions mémorables des Français régénérés et républicains; ils annoncent que demain décadi, 10 frimaire, 9 heures du matin, ils doivent célébrer une fête en l'honneur des martyrs de la liberté, Lepelletier, Marat, Bauvais [BEAUVAIS], Preau, Pierre Bayle et Châlier, et invitent la Convention à y assister par une députation.

La Convention nationale nomme pour cette députation les représentants du peuple Dupuys et Boucher (1).

Suit la demande d'admission à la barre (2).

Au Président de la Convention nationale.

« Ce 9 frimaire, l'an II de la République, une et indivisible.

« Citoyen Président,

« Une députation de la manufacture nationale des Gobelins (faisant demain l'inauguration de bustes de Marat et Lepelletier) demande à paraître à la barre pour y lire une pétition très courte. La cérémonie devant avoir lieu demain matin à 9 heures, la députation espère que la Convention voudra bien l'entendre.

« Aug. BELLE, directeur de ladite manufacture, orateur de la députation.

Pétition (3).

« Nonidi frimaire, l'an II de la République française, une et indivisible.

« Citoyens représentants,

« Les employés artistes ouvriers de la manufacture nationale des tapisseries dites des Gobelins, aux ordres jadis des anciens tyrans pour flatter leur orgueil et servir au luxe insolent des cours, doivent à votre amour, à votre estime pour les arts d'appartenir aujourd'hui à la République. Fiers de cet honneur, ils jurent, ces artistes vrais sans-eulottes, de n'employer désormais leurs talents qu'à transmettre à la postérité les images des héros et des martyrs de la liberté ainsi que les actions mémorables des Français régénérés et républicains. Ces artistes ouvriers célèbrent demain décadi 10 frimaire une fête en l'honneur des martyrs de la liberté, Lepelletier, Marat, Beauvais-Preau, Pierre Bayle et Châlier.

« Ils viennent, citoyens représentants, demander à la Convention :

« 1^o Qu'elle veuille bien consacrer cette

(1) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 26, p. 219.

(2) *Archives nationales*, carton C 285, dossier 830.

(1) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 26, p. 220.

(2) *Archives nationales*, carton C 285, dossier 830.

(3) *Ibid.*